



bulletin

de la CIJ-Canada

À l'intérieur

Lauréate du Prix Tarnoposky **PAGE 01**

Réunion annuelle de 2010 **PAGE 02**



Réunion annuelle de 2011 de la CIJ à Halifax **PAGE 03**

Nouveaux membres au sein de l'Exécutif de la CIJ **PAGE 04**

Succès d'une deuxième série de conférences **PAGE 06**

Nomination des membres associés 2011 de la CIJ-Canada **PAGE 08**

Membres associés de la CIJ 2010 – Mise à jour **PAGE 09**

Niagara Falls : présentation spéciale sur la sécurité **PAGE 10**

Concours de procès simulé en droit international Jessup **PAGE 11**

Nouvelles de nos membres **PAGE 11**

Rapport de Genève **PAGE 12**



Jayne Stoyles
lauréate de l'édition 2010 du Prix Tarnoposky

Directrice générale du Centre canadien pour la justice internationale (CCJI) et membre d'Ashoka Canada, Jayne Stoyles a été nommée lauréate de l'édition 2010 du Prix Walter S. Tarnoposky, en reconnaissance de ses contributions remarquables au domaine des droits de la personne. Le Prix lui a été présenté par l'honorable Michèle Rivet.

Le Prix Tarnoposky est remis tous les trois ans (et notamment en 2010), à une personne en milieu de carrière. Bien qu'elle n'ait été admise au barreau qu'en 1997, l'expérience de M^e Stoyles équivaut à celle d'un vétéran aguerri du domaine des droits de la personne. Lorsqu'il a présenté M^e Stoyles à l'auditoire lors de la réunion annuelle,

M^e Ron Atkey, président du Comité de candidature de l'édition 2010 du Prix, a déclaré que le choix ne fut pas difficile : « Parmi les candidats cette année, se trouvait une jeune avocate dont les qualifications correspondaient clairement aux critères de sélection du Prix Walter Tarnoposky. Même si cela ne fait que treize ans que Jayne Stoyles a été admise au barreau de l'Ontario, elle a déjà eu un effet important sur le domaine des droits de la personne – tant au plan canadien qu'au plan international. »

M^e Stoyles a été directrice de programmes aux bureaux de New York de la Coalition pour la Cour pénale interna-



Réunion annuelle de 2010 à Niagara Falls



Paul D.K. Fraser, c.r.

en fonction. Elle a souligné certains des nouveaux programmes de la CIJ, dont ceux qui portent sur des thèmes tels que l'identité sexuelle, la discrimination fondée sur le sexe, et les femmes. Elle a également mentionné le programme d'observation de procès de la CIJ et les formations offertes par la Commission. Elle a signalé que deux commissaires de la CIJ avaient été envoyés en Syrie, où ils ont assisté au procès du commissaire syrien qui avait été emprisonné parce qu'il avait défendu un militant des droits de la personne. Madame la juge Rivet a mentionné que les membres pouvaient communiquer avec Mme Pat Whiting, s'ils voulaient se procurer des copies

En 2010, la Section canadienne de la Commission internationale de juristes (CIJ-Canada) a tenu sa réunion annuelle le 16 août, à l'hôtel Crowne Plaza à Niagara Falls. C'est le président de la CIJ-Canada, M^e Paul D.K. Fraser, c.r., qui a dirigé les débats.

La secrétaire-trésorière, M^e Laura B. Stewart, a passé en revue les points saillants de l'exercice 2009 et a annoncé que la CIJ-Canada se trouvait au-delà des limites de la solvabilité, en dépit d'une légère baisse du nombre de ses membres. En présentant le rapport sur le recrutement, l'honorable Maria Linhares De Sousa a fait remarquer qu'il y avait eu une diminution du nombre de renouvellements d'adhésion en 2009. Elle a poursuivi la présentation de son rapport en parlant des modifications qui ont été apportées au processus de renouvellement des adhésions, alors que les services aux membres ont été confiés à l'ABC. Elle a relevé que des activités du genre de la série de conférences présentées à Ottawa font mieux connaître la CIJ-Canada.



L'honorable Michèle Rivet et Paul D.K. Fraser, c.r.

Avant de présenter son rapport du bureau de Genève, l'honorable Michèle Rivet a félicité la lauréate du Prix Tarnopolsky, Jayne Stoyles, à qui elle avait remis le prix quelques heures auparavant. Madame la juge Rivet a mentionné que M^e Wilder Tayler avait remplacé feu Nicholas Howen au poste de secrétaire-général de la CIJ, et qu'une nouvelle équipe était désormais entrée

des plus récentes publications de la CIJ, dont un certain nombre avaient été envoyées au nouveau Musée canadien pour les droits de la personne à Winnipeg. Elle a également annoncé que le lancement du nouveau centre pour l'indépendance des juges et des avocats aura lieu à l'automne.

suite à la page 12

Lauréate du Prix Tarnopolsky
suite de la page 1

tionale, une organisation non-gouvernementale qui a été candidate au prix Nobel de la paix à deux reprises pendant la durée de son mandat. Elle a été conseillère principale auprès de l'*Institute for Global Policy*, également à New York, et a été membre fondatrice du Groupe de travail sur la prévention des conflits du Comité coordonnateur canadien pour la consolidation de la paix. Elle a fait du bénévolat en Afrique, en Amérique Latine, et dans le Nord canadien, et a également enseigné le droit international.

M^e Stoyles a accepté le Prix Tarnopolsky au nom de ceux et celles avec qui elle travaille tous les jours, les victimes de violations de droits de la personne. Elle a d'ailleurs fait don au CCJI du montant du Prix.

Dans son discours, M^e Stoyles a retracé l'historique de la Cour pénale internationale, et a donné une vue d'ensemble des enquêtes que mène actuellement la CPI au Soudan, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et en Ouganda. Elle a ensuite abordé le sujet de la situation locale, mentionnant la présence, au Canada, de 2 000 criminels de guerre présumés, le manque de fonds pour le programme de poursuites relatives à des crimes de guerre, et le besoin de modifier la loi canadienne sur l'immunité des États afin de permettre aux victimes de torture d'intenter des procès civils devant les tribunaux canadiens. Elle a conclu son discours avec une note personnelle : « C'est un grand honneur de pouvoir participer à ce travail »,

suite à la page 10



Réunion annuelle de 2011 de la CIJ à Halifax

La réunion annuelle de 2011 de la CIJ-Canada aura lieu à Halifax, le dimanche 14 août de 16 h 30 à 18 h, dans la pièce 202-203 du *World Trade and Convention Centre*.

A. Wayne MacKay, O.C., C.M., c.r., lauréat du Prix Tarnopolsky en 2001, prononcera une allocution portant sur des thèmes qui sauront, certes, intéresser les membres de la CIJ : la primauté du droit, l'indépendance de la magistrature et les droits de la personne. Le professeur MacKay s'est illustré en tant qu'administrateur d'université, juriste, enseignant et spécialiste du droit constitutionnel et des droits de la personne. Il était le premier directeur du programme de droit à l'intention des Noirs et Micmacs indigènes à la Faculté de droit de l'Université Dalhousie et il a occupé plusieurs fonctions différentes au sein de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Le professeur MacKay participe aussi activement comme membre du groupe Avocats en faveur d'une conscience sociale et comme conseiller juridique chargé des

stratégies pour le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, à Montréal.

Cette année, le récipiendaire du Prix Tarnopolsky est le Dr James Orbinski, O.C., M.Sc., M.D., M.A. Le Dr Orbinski est titulaire de chaire et professeur en santé mondiale à la *Dalla Lana School of Public Health* et codirecteur du programme *Global Health Diplomacy* à la *Munk School of Global Affairs*. Il prononcera une allocution au moment où le Prix Tarnopolsky lui sera décerné, soit, plus tard cette année ou au début de 2012 à Toronto.

En 1999, le docteur Orbinski a accepté le prix Nobel de la paix au nom de Médecins sans frontières (MSF), honneur décerné à MSF en raison de sa démarche médicale humanitaire novatrice et surtout, de son travail de témoin. Il a été président international de MSF de 1998 à 2001.

La date, l'heure et l'endroit seront confirmés à une date ultérieure.



Nouveaux membres au sein de l'Exécutif de la CIJ

Lors de la réunion annuelle de la CIJ-Canada, **M^e Paul Fraser** a annoncé qu'il quitterait ses fonctions de président. **M^e Fraser** fut élu président de la CIJ-Canada en 2007, après avoir été président par intérim au cours de l'année précédente. Un certain nombre de vice-présidents ont également quitté leurs postes, dont l'honorable **Kathryn Neilson**, vice-présidente pour la Colombie-Britannique, l'honorable **Ron Atkey**, vice-président pour l'Ontario, l'honorable **Ginette Piché**, vice-présidente pour le Québec et **M^e Brian Tabor**, vice-président pour les provinces de l'Atlantique.

Ainsi, le Comité exécutif élu lors de la réunion du Conseil comprenait de nombreux nouveaux visages. Continueront dans leurs fonctions respectives de vice-président national, de secrétaire-trésorière et de vice-président pour les provinces des Prairies, **M^e Brian A. Crane, c.r.**, **M^e Laura B. Stewart**, et **M^e Tom Wakeling, c.r.**



L'honorable Ron Atkey, C.P., c.r., nouveau président de la CIJ-Canada, est admirablement bien équipé pour ce poste avec ses années d'expérience à titre d'avocat, de politicien et de professeur de droit. Il a été député à deux reprises, ainsi que ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsque Joe Clark était premier ministre. Il est ensuite devenu associé principal du cabinet juridique

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L., s.r.l. De 1984 à 1985, **M^e Atkey** a été le président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, dont le mandat est d'observer et de contrôler la conduite du SCRS.

En sa qualité de professeur de droit, **M^e Atkey** a enseigné à l'Université de Western Ontario, à la faculté de droit Osgoode Hall de l'Université York, et à l'Université de Toronto. Son expertise sur les sujets du droit de la sécurité nationale et du terrorisme international lui ont valu d'être un conférencier très demandé. En 2004, il a été avocat-conseil indépendant de la commission d'enquête sur l'affaire Maher Arar.



M^e George T.H. Cooper, c.r., nouveau vice-président pour les provinces de l'Atlantique, est associé et président du conseil d'administration du cabinet juridique du Canada atlantique, McInnes Cooper. Il pratique le droit des sociétés et le droit commercial et se spécialise également en droit de l'énergie et en droit des ressources. De 1979 à 1980, il a été député (Halifax) et a occu-

pé le poste de secrétaire parlementaire du ministre de la Justice. En plus de son expérience impressionnante acquise pendant de nombreuses années de service en sa qualité d'administrateur, de fiduciaire et de président d'un grand nombre d'organismes du gouvernement, d'institutions et de sociétés, **M^e Cooper** est actuellement un des administrateurs de Radio-Canada, ainsi que le fiduciaire gérant des Fiducies Killam.

M^e Cooper souligne l'importance des contributions de la CIJ, autant au Canada qu'à l'étranger : « La CIJ accomplit un travail considérable sur des questions essentielles à la défense de la primauté du droit, dans des pays qui sont démocratiques, mais aussi dans des pays qui cherchent à le devenir. Le Canada est un chef de file à cet égard et, par l'intermédiaire de la CIJ-Canada, tous les juristes canadiens, qu'ils travaillent auprès du

suite à la page 5

Nouveaux membres au sein de l'Exécutif de la CIJ
suite de la page 4

gouvernement, des tribunaux, en pratique privée ou à titre de professeurs de droit, peuvent participer à la défense de ces idéaux. »



L'honorable Carol Cohen, vice-présidente pour le Québec, fut nommée juge à la Cour supérieure du Québec en 1997 alors qu'elle était avocate spécialisée dans les litiges civils et corporatifs. En tant que juge, elle préside des causes civiles, criminelles, commerciales, administratives et familiales. Elle est régulièrement invitée à donner des conférences sur une variété de

sujets tels le multiculturalisme, la bioéthique et les droits de la personne et enseigne à l'occasion à la Faculté de droit de l'Université McGill, son *alma mater*. En 2012, elle y donnera un cours intitulé « *Anatomy of a Murder Trial* ».

La juge Cohen siège aussi au sein des conseils d'administration de l'Association internationale des femmes juges - chapitre canadien, l'Association canadienne des juges des cours supérieures, la Conférence des juges des Cours supérieures du Québec, le Juriclub de Montréal (dont elle fut la présidente pendant plusieurs années), l'Association de droit Lord Reading en plus d'œuvrer activement auprès d'autres organisations légales. À titre de vice-présidente pour le Québec de la CIJ, la juge Cohen participe, avec le concours de juges de toutes les juridictions, au comité pour la Reconstruction du système légal haïtien.



L'honorable Maria Linhares de Sousa, nouvelle vice-présidente pour l'Ontario, est juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Cour de la famille). Elle a auparavant occupé le poste de directrice du recrutement au sein du Comité exécutif de la CIJ-Canada et a été Commissaire au droit de la famille et arbitre officielle de la Cour suprême de l'Ontario de 1979 à 1989. Depuis plus de 20 ans, elle

donne de nombreuses conférences et publie abondamment sur le droit de la famille.

Sur le sujet de ses nouvelles fonctions de vice-présidente pour l'Ontario de la CIJ-Canada, la juge de Sousa déclare : « Le Canada est un pays extraordinairement privilégié en matière de respect de la primauté du droit et de l'indépendance de la magistrature. Mon accession au poste de vice-présidente d'une organisation comme la CIJ-Canada est un honneur parce que la CIJ défend ces principes. J'ai également le plaisir de vous faire part du succès de notre série de conférences. Celles-ci font mieux connaître notre organisation et permettent aux membres locaux de la CIJ-Canada de se retrouver, ainsi que de rencontrer des membres du public qui s'intéressent à ces questions importantes. »



M^e John D. Waddell, c.r., nouveau vice-président pour la Colombie-Britannique, est associé du cabinet Waddell Raponi à Victoria. Sa pratique porte principalement sur les litiges en matière civile et sur le droit public. Arbitre et médiateur d'expérience, il a été membre du Conseil de la magistrature de la Colombie-Britannique, et membre du conseil d'administration de la

Fondation du droit de la Colombie-Britannique. Il est actuellement membre des conseils d'administration de la *Government House Foundation* de la Colombie-Britannique et de la *Canadian Bar Association Benevolent Society*, ainsi que vice-président de l'Association d'assurances du Barreau canadien.

Fort de sa participation de longue date aux activités de l'Association du Barreau canadien, M^e Waddell a une vaste expérience en matière de législation et de réforme du droit, et défend résolument la primauté du droit. En ce qui le concerne, son rôle auprès de la CIJ-Canada constitue une occasion d'en apprendre davantage sur le sujet de la protection des droits de la personne sur un plan international, ainsi que de prévoir la tenue d'une série de conférences en Colombie-Britannique, lesquelles permettront d'attirer l'attention sur les questions importantes qui préoccupent la CIJ.



Succès d'une deuxième série de conférences tenues à Ottawa



Jayne Stoyles



Philippe Dufresne



Professeure Penelope Simons

Le programme de la deuxième série annuelle de conférences de la CIJ-Canada, *Dialogues sur les droits de la personne*, comprenait les allocutions de trois jeunes juristes d'Ottawa, qui ont été prononcées à la Salle de réunion du jury du Palais de justice d'Ottawa.

Chacune de ces conférences, présentées en début de soirée, a attiré un auditoire de membres de la CIJ-Canada, d'avocats, de représentants de la fonction publique et d'étudiants en droit de la région de la capitale. La série de conférences a été instituée l'an dernier par l'honorable Maria Linhares de Sousa, la professeure Penelope Simons et Mme Pat Whiting, afin de donner aux membres de la CIJ-Canada, ainsi qu'à la communauté des défenseurs des droits de la personne d'Ottawa l'occasion de se renseigner, dans des cadres très différents, propices

à la discussion et aux échanges, sur les activités de personnes qui travaillent dans le domaine des droits de la personne.

Au mois de novembre, dans une conférence intitulée [TRADUCTION] « Juste équilibre : Égalité, liberté d'expression et la primauté du droit face aux mesures à prendre contre les propos haineux sur Internet », M^e Philippe Dufresne, directeur et avocat-conseil principal des Services du contentieux de la Commission canadienne des droits de la personne, s'est exprimé avec éloquence sur les défis que suscitent les propos haineux pour les juristes canadiens qui se spécialisent en droits de la personne.

« D'une part, les lois tant internationales

que canadiennes protègent la liberté d'expression et en font l'élément essentiel d'un État fondé sur la liberté individuelle. D'autre part, ces mêmes systèmes juridiques défendent les particuliers contre la discrimination et font valoir que l'égalité des droits est une des valeurs fondamentales pour la protection de la dignité humaine. » La conférence, qui portait plus particulièrement sur les propos haineux sur Internet, a traité - dans les contextes juridique et judiciaire - de questions de définition, d'évaluation, et de prévention de propos haineux ainsi que de l'action à mener contre ceux-ci, et a été suivie d'une discussion animée.

Au mois de janvier, la lauréate du Prix Tarnopolsky, M^e Jayne Stoyles, directrice
suite à la page 7

Série de conférences
suite de la page 6

exécutive du Centre canadien pour la justice internationale, a prononcé une conférence intitulée [TRADUCTION] « La traduction en justice de criminels de guerre internationaux : Quel rôle jouera le Canada? ». La conférence était axée sur les mécanismes qui sont en place à travers le monde pour assurer le respect des lois pénales internationales.

M^e Stoyles, qui avait été directrice de la campagne mondiale visant l'instauration de la Cour pénale internationale (CPI), a présenté sa perspective des événements entourant la création de cette Cour, et a décrit les succès qu'a connus la CPI ainsi que les obstacles rencontrés par celle-ci jusqu'à aujourd'hui. M^e Stoyles a ensuite parlé du bilan canadien en matière de procès pour crimes de guerre intentés au pays, et a donné ses recommandations sur la manière dont le Canada pourrait renforcer sa contribution à la justice internationale, en affectant plus de ressources à de tels procès criminels et en modifiant la *Loi sur l'immunité des États*, de manière à permettre aux victimes de se présenter elles-mêmes devant les tribunaux pour y intenter des recours civils contre les auteurs des crimes perpétrés contre elles.

Au mois de mars, la conférence donnée par la professeure Penelope Simon, intitulée [TRADUCTION] « De l'affaire Talisman au projet de loi C-300 : Les lois et politiques canadiennes en matière de responsabilisation des sociétés pour des violations extraterritoriales de droits de la personne », était axée sur les difficultés juridiques et judiciaires auxquelles sont confrontées les sociétés canadiennes qui, sciemment ou par inadvertance, se rendent complices de violations de droits de la personne alors qu'elles mènent leurs activités à l'extérieur ou aussi à l'intérieur du



De gauche à droite : Allan McChesney, l'hon. Maria Linhares de Sousa, l'hon. Ian Binnie, Dre Pat Whiting, prof. Penelope Simons

Canada. Le projet de loi C-300, *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*, proposait un cadre modeste visant à accroître la responsabilisation face à de telles violations. En fin de compte, le projet de loi a été rejeté, en octobre 2010, par six votes. Comme l'a expliqué la professeure Simons : « L'industrie minière s'opposait catégoriquement au projet de loi, et plusieurs des grandes sociétés minières, ainsi que l'Association minière du Canada et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, ont mené une importante campagne visant à éviter son adoption. Si le rejet du projet de loi C-300 n'a pas été surprenant, il n'en était pas moins décevant. Soixante-quinze pour cent des plus importantes sociétés minières et sociétés d'exploration au monde, dont un grand nombre mène des activités à l'étranger, se situent au Canada, qui demeure cependant dépourvu d'une

politique efficace permettant de veiller à ce que les sociétés extractives ne se rendent pas complices de violations de droits de la personne lorsqu'elles travaillent dans des pays en développement. »

Le succès de notre série de conférences aurait été impossible sans les efforts de nos quatre bénévoles de la CIJ-Canada, tous des étudiants à l'Université d'Ottawa, qui ont supervisé la vente des billets lors de chacun des événements, et qui ont répondu à chacune de nos demandes d'aide, quelles qu'elles soient. La CIJ-Canada remercie Audrey Alix, Michelle Bloodworth, Leah Ko et Jacob Stone qui, en dépit de leurs propres horaires chargés et exigeants, ont pris le temps de nous aider à assurer la tenue de notre série de conférences.

On planifie déjà de présenter la série de conférenciers dans d'autres villes canadienne au cours de la prochaine année.



Nomination des membres associés 2011 de la CIJ-Canada

Deux étudiantes en droit de l'Université d'Ottawa ont été nommées membres associés 2011 de la CIJ-Canada. Ces nominations reconnaissent des efforts exceptionnels, en matière de défense des droits de la personne, accomplis par des étudiants en droit.

Cette année, la CIJ-Canada a dû choisir parmi plusieurs candidates et candidats de tout premier plan. Son choix s'est porté sur Mme Jackie Bonisteel, une étudiante de dernière année d'un double programme de maîtrise de lettres et de baccalauréat en droit à la *Norman Paterson School of International Affairs* de l'Université Carleton ainsi qu'à la Faculté de droit (Section de common law) de l'Université d'Ottawa, et sur Mme Christine Dang, une étudiante de première année de la Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Jackie Bonisteel

Mme Bonisteel étudie à temps plein depuis huit années d'affilée et a, depuis ce temps, remporté plusieurs prix et obtenu plusieurs bourses. En plus de ses études, ses réalisations ont été nombreuses, notamment en matière d'expérience de travail et d'activités périscolaires, qui se rapportent en large partie aux droits de la personne. Depuis 2006, elle assume activement un rôle de bénévole auprès de Stand Canada, un organisme de défense des droits des victimes de génocide, qui porte une attention particulière à la crise au Darfour. Pendant un certain temps, Mme Bonisteel a été la directrice des initiatives de



défense des droits des victimes, et s'est rendue à plusieurs reprises dans des camps de personnes déplacées dans le Sud du Soudan afin d'enregistrer les récits des personnes directement affectées par cette crise. À l'Université d'Ottawa, Mme Bonisteel a participé activement aux travaux du Réseau national d'étudiants *pro bono* du Canada. Elle a également voyagé en Allemagne, où elle a participé à la marche du souvenir et de l'espoir (*March of Remembrance and Hope*) entre différents lieux de l'Holocauste, afin de tirer les enseignements de génocides passés et de connaître les moyens de les prévenir. Plus récemment, son attention s'est portée sur la défense des droits de la personne au travers de sa participation aux travaux du régime international des réfugiés, des Services juridiques communautaires du Sud d'Ottawa, d'Entraide universitaire mondiale du Canada, de la Commission de l'immigration et du statut du réfugié du Canada, et du Forum sur les personnes réfugiées.

Christine Dang

Même si elle ne termine que sa première année d'études en droit, Mme Christine Dang a elle aussi une liste impressionnante de succès à son palmarès. Après avoir obtenu son baccalauréat ès arts en langues modernes de l'Université d'Ottawa en 1986, Mme Dang s'est consacrée au « développement d'un monde où tous les êtres humains, indépendamment de leur lieu de naissance, pourraient se prévaloir des mêmes droits fondamentaux et avoir la liberté de gagner leur vie de manière indépendante ». Écrivaine et militante, Mme Dang est la lauréate de l'édition 2009 du prix *Oxfam Novib/PEN Freedom Award*, pour son travail de défenseur des droits de la personne et, en particulier, pour sa lutte en faveur de la liberté d'expression. Dans le cadre de cette lutte, elle a collaboré à la fondation d'un réseau non reconnu officiellement, qui réunit des journalistes indépen-



dants, correspondants en ligne, blogueurs et pigistes qui travaillent au Vietnam. Ce réseau a pour mission de lutter pour obtenir la reconnaissance, par les autorités, que la liberté d'expression et des médias sont des droits de la personne fondamentaux, et que leur respect est une condition nécessaire pour préparer le pays à la démocratie. Mme Dang est également représentante nationale pour le réseau *South East Asian Media Legal Defense Network*, co-fondatrice et vice-présidente de l'organisme *People Empowerment through Microcredit and Training*, et fondatrice et corédactrice du *Citizen Journalism Weblog*, un portail indépendant de nouvelles en ligne. En outre, elle travaille systématiquement et assidûment à la protection et à la défense des droits d'enfants qui ont été victimes du tourisme du sexe et qui ont subi exploitation et abus sexuels. En 2010, Mme Dang a fondé l'organisation internationale non gouvernementale *Community Development 4 Social Change*, en recrutant d'autres étudiants de pays aussi lointains que les États-Unis, la Suède, la Grande-Bretagne, le Vietnam et l'Australie, pour défendre la primauté du droit, la démocratie et les principes internationaux des droits de la personne.

suite à la page 10

Membres associés de la CIJ 2010 – Mise à jour

Meagan Lepage

À la suite de mes études, j'ai amorcé mon stage en droit pour le compte de *Delaney's Law Firm*, un cabinet d'avocats de petite taille offrant des services complets, à Ottawa. Mon stage m'a permis d'acquérir une expérience très différente du travail que j'avais effectué au sein de la Commission des droits de la personne au cours de ma dernière année d'études en droit. Bien qu'au début je me sois questionnée à savoir si c'était le bon choix afin de poursuivre une carrière en développement international des droits de la personne, je me suis vite aperçue qu'il pouvait être aussi gratifiant de poursuivre son intérêt en protection de la justice sur le plan national.



Mon stage en droit était plutôt axé sur le droit de la famille, grâce auquel j'ai acquis un véritable respect pour les avocats et avocates qui œuvrent dans le domaine du droit de la protection de l'enfant. J'ai eu la chance de témoigner de l'impact des droits de la personne au service des enfants, des immigrants et des femmes, au sein de l'appareil judiciaire ontarien, et de nouer le dialogue avec des clients qui exigent que l'on fasse preuve d'un certain degré d'empathie, de patience et de compréhension qui, je crois, sont des caractéristiques propres à ceux et celles ayant un grand intérêt à faire avancer les droits de la personne.

J'ai l'intention de continuer à œuvrer en pratique privée dans un proche avenir, mais je demeure engagée à l'idée et à l'application des droits de la personne et j'espère plus tard participer à la protection de ces derniers à l'échelle internationale. Dans le cadre de ce travail, je continuerai bien sûr de participer en tant que membre de la Commission internationale de juristes.

Tavengwa Runyowa

Après avoir obtenu mon diplôme en droit du programme de common law en anglais de l'Université d'Ottawa, je suis déménagé à Montréal, où j'ai passé l'Examen d'aptitude pour les chefs de la conformité offert par l'Institut canadien des valeurs mobilières. J'ai ensuite suivi un cours pour obtenir un certificat en réglementation de l'autorité des marchés financiers et je prévois terminer mes études pour obtenir un diplôme en vérification de la conformité aux règles régissant les placements (*Investment Compliance*), au mois de décembre 2011. Ce qui anime ma passion pour la réglementation financière est, entre autres, mon intérêt pour la relation qui existe entre la structure des marchés financiers mondiaux et les droits de la personne, sujet qui n'a pas encore fait l'objet de nombreuses études.



ce programme grâce à ma participation au concours de plaidoirie organisé par l'Association européenne des étudiants en droit et l'Organisation mondiale du commerce, au mois de mai 2010.

Les expériences que j'ai acquises lors du concours de plaidoirie et du programme en Espagne m'ont permis d'enrichir mes connaissances en commerce international et en droit de la propriété intellectuelle. Grâce à ces deux expériences, j'ai décroché un stage de six mois au sein de l'Organisation mondiale du commerce à Genève. J'ai commencé mon stage en mars 2011 et je l'aurai terminé à la mi-septembre. J'ai reçu la permission de porter une partie de mon stage au compte des exigences requises du stage en droit en Ontario.

Mon but à court terme est de faire un autre stage dans le domaine du droit international public ou privé qui me permettrait de compléter les exigences de mon stage en droit. Je m'attends à ce qu'à l'avenir mes projets relèveront des champs du droit suivants : le règlement des différends et la défense des droits.

Au cours des six mois que j'ai passés à Montréal, j'ai également eu l'occasion de terminer mon septième cours en vue d'obtenir un certificat décerné par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, à Genève. Commencant en janvier 2011, j'ai passé deux mois en Espagne en tant qu'étudiant invité à l'Université de Barcelone, dans le cadre du programme de maîtrise en droit économique international. J'ai pu faire partie de

Indépendamment de l'orientation que prendra ma carrière en droit, mon objectif est d'établir ma propre tribune à partir de laquelle je pourrai faire valoir les habiletés que j'ai acquises dans le contexte de causes en droits de la personne. Je suis reconnaissant d'avoir le privilège de faire partie de la Commission internationale de juristes.



Niagara Falls : présentation spéciale sur la sécurité

Après la réunion annuelle de la CIJ-Canada, l'ancien commissaire de la GRC, M. Norman Inkster, et l'ancienne conseillère à la sécurité nationale, M^e Margaret Bloodworth, ont présenté un programme spécial sur la sécurité nationale et la primauté du droit, animé par le président entrant de la CIJ-Canada, l'honorable Ron Atkey.

M^e Bloodworth a débuté la présentation avec une discussion de la politique canadienne de sécurité nationale, telle qu'énoncée dans le document intitulé « Protéger une société ouverte », dans une perspective tenant compte des droits de la personne et de la primauté du droit. Elle a souligné l'importance de l'échange de renseignements entre alliés et entre agences gouvernementales, et a ajouté qu'un tel échange serait toujours accompagné de certaines mises en garde. Une surveillance et un réexamen constants sont nécessaires pour éviter l'érosion des libertés et des valeurs garanties par la *Charte canadienne des droits et libertés*, a-t-elle mentionné, ajoutant que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) ne s'est pas toujours montré diligent à ces égards. Pour terminer, M^e Bloodworth a attiré l'attention de l'auditoire sur la relation problématique entre les domaines du renseignement et de la preuve, compte tenu de la tension inhérente entre le besoin de secret des services de renseignements et le besoin d'ouverture dans le contexte de procès criminels et civils.

M. Inkster a débuté son exposé en énon-

çant les différences fondamentales entre la GRC et le SCRS et les difficultés inhérentes à l'échange de renseignements entre ces deux organisations, étant donné que, dans un contexte policier, tout est public, alors que dans un contexte de service de renseignements, certains éléments ne devraient pas être révélés au public à cause du risque possible pour les informateurs et pour les agents du service. Il a fait remarquer qu'à l'origine, le terrorisme ne faisait pas partie du vocabulaire d'INTERPOL, et qu'il a désormais considérablement compliqué la question d'échange de renseignements.

Une discussion animée s'ensuit, dont une grande partie était axée sur les récentes conclusions et recommandations de l'enquête menée par l'ancien juge de la Cour suprême du Canada, John Major, sur la tragédie du vol d'*Air India*.

Membres associés 2011 de la CIJ
suite de la page 8

La CIJ-Canada est extrêmement fière de pouvoir compter, parmi ses nouveaux membres, ces deux femmes extraordinairement dévouées, généreuses et énergiques.

Lors de ses premières deux années, ce concours ne s'adressait qu'aux étudiants de l'Université d'Ottawa. L'année prochaine, cependant, la portée du concours sera élargie afin de comprendre d'autres facultés de droit, au sein desquelles la CIJ-Canada a également une présence. Les lauréats du concours deviennent membres de la CIJ-Canada pendant deux années, à titre gracieux, et auront l'occasion d'assister à un dîner réunissant des juges.

Lauréate du Prix Tarnopolsky
suite de la page 1

explique-t-elle. « Je fais tout simplement ce que j'aime. »

En remerciant la lauréate, le président de la CIJ-Canada, M^e Paul Fraser, a déclaré : « Toutes les qualités que le Prix Tarnopolsky cherche à récompenser et à commémorer trouvent une illustration en Jayne. Elle apporte une vision, une énergie et des capacités de leadership extraordinaires au travail de renforcement de la protection universelle des droits de la personne, qui comprend l'amélioration des lois, politiques et pratiques canadiennes qui ont rapport à la justice internationale. »

Nouvelles de nos membres

- Le 25 et le 26 octobre 2010, la CIJ a tenu la première édition de son Forum annuel de Genève pour juges et avocats. Ce premier Forum annuel de Genève a réuni environ 25 juges et avocats d'expérience de tous les pays du monde, dans le but d'examiner les répercussions qu'engendrent les lois et les politiques en matière de sécurité nationale pour l'indépendance de la magistrature, ainsi que pour la capacité du système judiciaire de veiller à tenir responsables ceux qui commettent des violations de droits de la personne au nom de la sécurité nationale.
- La commissaire canadienne de la CIJ, **l'honorable Michèle Rivet**, a prononcé l'allocation d'ouverture, sur le nouveau rôle des juges en tant que protagonistes transnationaux. Le texte de son allocation (uniquement en

anglais) se trouve sur la page Web suivante : <http://www.icj.org/dwn/database/GenevaForum-SpeechofJusticeRivet.pdf>.

- Le président de la CIJ-Canada, **M^e Ron Atkey**, a également prononcé un discours lors du Forum. Le discours sera affiché sur « la page des documents » du site Web de la CIJ-Canada, prochainement. Nous vous enverrons le lien vers ce texte par courriel, une fois qu'il sera affiché.
- Le 3 mars 2011, une réunion d'experts a été tenue au Centre international de lutte contre le terrorisme à La Haye, sur l'utilisation de rapports de services de renseignements dans le cadre de procédures judiciaires portant sur des infractions liées au terrorisme. Cette réunion a permis de débattre de procédures spéciales qui permettent

d'utiliser les données recueillies par les services de renseignements dans des causes intentées contre des personnes soupçonnées de crimes de terrorisme.

- L'ancien président de la CIJ-Canada, **le professeur Ed Ratushny**, a été nommé lauréat de l'édition 2011 du Prix Walter Owen, décerné par la Fondation pour la recherche juridique, pour son livre intitulé « *The Conduct of Public Inquiries: Law, Policy and Practice* » (uniquement en anglais). Le Prix Walter Owen vise à reconnaître l'excellence en rédaction juridique et à récompenser d'exceptionnels nouveaux projets canadiens qui renforcent la qualité de la recherche en droit au pays. Le Prix sera présenté au professeur Ratushny lors du déjeuner de remise des prix et récompenses qui aura lieu le samedi 13 août, à Halifax, dans le cadre de la Conférence juridique canadienne annuelle de l'Association du Barreau canadien.

bulletin

Président: Ronald Atkey, C.P.

Président sortant : Paul D.K. Fraser, c.r.

Vice-président : Brian A. Crane, c.r.

Secrétaire-trésorière :

Laura B. Stewart

Directrice exécutive/Rédactrice :

Pat Whiting

Graphisme/Mise en page : Ken Watson

Traduction : Denise Poulin



Commission internationale de juristes

500-865 Avenue Carling
Ottawa (Ontario) K1S 5S8

Tél. : 613 237-2925, poste 125
Courriel : patw@cba.org
Site Web : www.icjcanada.org

La CIJ-Canada commandite le Concours de procès simulé en droit international Jessup

Pour la quatrième année consécutive, la CIJ-Canada a commandité le Concours de procès simulé en droit international Jessup, qui a eu lieu du 2 au 5 mars 2011 à Calgary. Lors du dîner de remise des récompenses, M^e Brian Crane et l'honorable juge Ian Binnie, qui sont des partisans de longue date de ce Concours, ont tous les deux parlé du travail de la CIJ et de la CIJ-Canada. Chacun des participants au Concours bénéficie d'une année d'adhésion gratuite à la CIJ-Canada.

Avec le caractère international de la CIJ, la relation de la CIJ-Canada avec le Concours de procès simulé en droit international Jessup semble toute indiquée. Non seulement ce Concours est

d'envergure internationale du point de vue de la provenance des participants et des juges, mais encore les problèmes hypothétiques dont est saisi le tribunal ressemblent de plus en plus aux véritables problèmes que la CIJ est en train d'examiner attentivement. En outre, plusieurs des membres de la CIJ-Canada assurent depuis longtemps différents rôles dans le cadre du Concours Jessup.

M^e Brian Crane, c.r., vice-président national de la CIJ-Canada, est un adepte du Concours depuis plus de 20 ans, et y a fréquemment pris part. Le juge Ian Binnie, quant à lui, a participé à de nombreuses finales du Concours.



Rapport de Genève – Michèle Rivet

Le 25 octobre 2010, la CIJ lançait son tout premier Forum annuel des magistrats et des avocats à Genève. Ce forum rassemblait des juges, avocats et procureurs dans le but d'étudier et de promouvoir des idées judiciaires et novatrices relatives à l'indépendance et la responsabilisation de la profession juridique, ainsi qu'à la capacité de cette dernière de protéger les droits de la personne.

Pendant deux jours, quelque vingt-cinq juges et avocats chevronnés d'un peu partout au monde ont étudié les répercussions des lois et politiques en matière de sécurité nationale sur

l'indépendance de la magistrature et sur la capacité des appareils judiciaires d'assurer l'obligation de répondre aux violations des droits de la personne commises au nom de la sécurité nationale. De telles lois et politiques font obstacle à l'indépendance de la profession juridique et ont entraîné des écarts importants quant à l'obligation juridique de rendre compte de la violation des droits de la personne. La rencontre a eu lieu à un moment où les enquêtes et poursuites internationales mettant en cause de telles violations se révèlent difficiles et les réparations judiciaires qu'on pourrait accorder sont souvent contrecarrées au moyen

d'arguments reposant sur des doctrines de sécurité nationale lourdes de conséquences ou en faisant appel au secret de l'État.

Le premier Forum de Genève coïncidait avec le lancement public du Centre de la CIJ pour l'indépendance des magistrats et des avocats, qui vise à renforcer les systèmes juridiques indépendants en temps de crise afin de protéger les juges et les avocats qui se font harceler ou menacer dans l'exercice de leur profession et à orienter le débat sur l'indépendance de la magistrature et la protection des droits par l'entremise du système judiciaire.

Réunion annuelle de 2010 *suite de la page 2*

Dans son rapport du président, M^e Paul Fraser a déclaré que c'était avec grand plaisir qu'il constatait que la CIJ-Canada laissait tomber ses bulletins sous format papier et se tournait de plus en plus vers des communications sous format électronique. Il remercia également

M^e Laura Stewart, madame la juge Maria Linhares De Sousa et Mme Pat Whiting pour leur travail dans ce sens. M^e Fraser a rappelé que la CIJ-Canada continuait à commanditer le Concours de procès simulé en droit international Jessup et a décrit les nouvelles récompenses de la CIJ pour les étudiants qui avaient été mises en œuvre par la professeure Penelope Simons, chargée de liaison avec les facultés de droit. M^e Fraser a fait remarquer que de telles activités sont importantes, car

elles incitent les jeunes avocats à soutenir la CIJ-Canada. Il a souligné les deux dîners qu'avait organisés avec succès M^e Tom Wakeling en Alberta et la série de conférences qui avaient été menées à bonne fin à Ottawa par madame la juge De Sousa, la professeure Simons, et Mme Whiting.

M^e Fraser a exprimé le souhait que d'autres activités de ce genre puissent être organisées ailleurs au Canada.

Après avoir remercié le professeur Ed Ratushny, la professeure Penelope Simons, monsieur le juge Ian Binnie, madame la juge Michèle Rivet, M^e Brian Crane, ainsi que les vice-présidents régionaux qui prenaient leur retraite, soit l'honorable juge Ginette Piché, l'honorable juge Kathryn Neilson, M^e Brian Tabor et M^e Ron Atkey, M^e Fraser a annoncé sa propre retraite du poste de président.

Le Comité des candidatures a présenté son rapport, puis M^e Fraser a annoncé qu'une brève réunion du Conseil serait suivie du discours Tarnopolsky, que prononcerait la lauréate Jayne Stoyles, et ensuite d'une courte pause. Mme Margaret Bloodworth et M. Norman Inkster présenteraient alors un programme spécial, et la réunion annuelle se terminerait avec une réception. Lors de la réunion du Conseil qui a suivi la réunion annuelle, le nouveau président, M^e Ron Atkey, a chaleureusement remercié M^e Paul Fraser pour toutes ses années de service. L'auditoire a approuvé le commentaire de M^e Atkey avec une salve d'applaudissements enthousiastes.

Un programme spécial sur les mesures sécuritaires et la primauté du droit a suivi la réunion annuelle. Veuillez lire l'article à la page 10.